

PROCEDURE EXCEPTIONNELLE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES 2015

A l'occasion des élections régionales de Décembre 2015, si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous pouvez déposer à la Mairie votre demande d'inscription jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2015 afin de pouvoir participer à cette élection.